

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 29 mai 2026

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/05/2026

vingt-neuf mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Aurélien MANENC (CDC Grand Orb)

Présents : 24

Dont Présents non
votants : 0

Représentés : 1

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Aurélien MANENC (CDC Grand Orb), Séverine SAUR (Conseil Départemental de l'Hérault), Marie-Pierre PONS (Conseil Départemental de l'Hérault), Patrick CABROL (CDC du Minervois au Caroux), Martine GIL (CDC Les Avant-Monts), Rémy AFFRE (CDC Sud Hérault), Daniel BARTHES (CDC Les avant-Monts), Florence BRUTUS (CDC Les Avant-Monts), Béatrice FALCOU (CDC du Minervois au Caroux), Marc FIDEL (CDC Sud Hérault), Daniel GALTIER (CDC Les Avant-Monts), Séverine GLEIZES-GUIGOU (CDC Sud Hérault), Jean-Louis LAFAURIE (CDC Grand Orb), Jean-François MADONIA (CDC Sud Hérault), Pierre MATHIEU (CDC Grand Orb), Stéphane MONTAGNÉ (CDC Sud Hérault), Yves ROBIN (CDC Grand Orb), Thérèse SALAVIN (CDC du Minervois au Caroux), Jean-Marc SALEINE (CDC du Minervois au Caroux), Philippe SILVESTRE (CDC Sud Hérault), Jean-Michel ULMER (CDC Les Avant-Monts), Jean-Pierre LAVABRE (CDC du Minervois au Caroux), Virginie MIEULET (CDC Les Avant-Monts), Sylvie MIQUEL (CDC du Minervois au Caroux)

Représentés: René GINIEIS (CDC Grand Orb) représenté par Pierre MATHIEU (CDC Grand Orb)

Présents non votants :

Excusés: Sylvie CEBE (CDC Les Avant-Monts) suppléée par Virginie MIEULET (CDC Les Avant-Monts), Jean-Luc FALIP (Conseil Départemental de l'Hérault), Sophie GACHET (CDC Grand Orb), Julie GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental de l'Hérault), Vincent GAUDY (Conseil Départemental de l'Hérault), Magali GUIRAUD (CDC du Minervois au Caroux) suppléée par Sylvie MIQUEL (CDC du Minervois au Caroux), Audrey IMBERT (Conseil Départemental de l'Hérault), Christian LIGNON (CDC Minervois au Caroux) suppléé par Jean-Pierre LAVABRE (CDC du Minervois au Caroux), Kléber MESQUIDA (Conseil Départemental de l'Hérault), Christophe MORGO (Conseil Départemental de l'Hérault), Marie PASSIEUX (Conseil Départemental de l'Hérault), Philippe VIDAL (Conseil Départemental de l'Hérault)

Absents:

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2025, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € serait à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,18%, soit à titre indicatif sur index d'avril 202 à 2.17% un taux de : 3.35%.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de réception de l'AR: 10/06/2026

034-253403554-2026_29_05_05-DE

A G E D I

- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-Sur-Orb

Le Président,
Aurélien MANENC



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de reception de l'AR: 10/06/2026

034-253403554-2026_29_05_05-DE

A G E D I